

DIRECTION DES ROUTES ET DE LA MOBILITE

SERVICE GESTION DE LA ROUTE

DOMAINE SECURITE ROUTIERE, INGENIERIE

ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Affaire suivie par Sylvain BOUCHERAT

TEL. 02 48 25 23 71

Réf. : SB N° 176

Madame Vincenza PIGEAT

Instructrice ADS

DDT du Cher

6, Place de la Pyrotechnie

18019 BOURGES

Bourges, le 04 SEP. 2024

Objet : avis relatif au projet PC 018 159 24 A003 sur la commune de Nançay

Madame,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis de la Direction des Routes et de la Mobilité concernant au permis de construire PC 018 159 24 A003 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Nançay.

L'accès au projet s'effectue par la RD944 comme actuellement sur la parcelle. Le trafic sur cette voie est de 1772 véhicules par jour tous sens confondus dont 12,50% de PL (221 PL).

Des mesures compensatoires sont prévues dans le dossier notamment sur la parcelle F870 jouxtant la RD944.

Le Centre de Gestion de la Route Ouest émet un avis favorable sur ce projet.

Le pétitionnaire devra s'assurer que les caractéristiques géométriques et structurelles des routes départementales et communales seront adaptées aux convois amenant les éléments du futur parc photovoltaïque. Si nécessaire, il veillera à prendre contact avec la Direction des Routes et de la Mobilité et la/les commune(s) concernée(s) pour obtenir les informations structurelles des chaussées.

De plus, le pétitionnaire veillera à déposer auprès du CGR Ouest une demande d'alignement et une permission de voirie pour accéder à la propriété avec recul portail de 5 m minimum du domaine public départemental.

Si le projet prévoit une strate buissonnante entre la clôture et la limite d'emprise départementale, la hauteur des haies devra être inférieure à 2 m avec respect de 0,5 m de distance du domaine public. L'entretien sera à la charge du demandeur.

Les eaux pluviales devront être traitées à la parcelle.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Routes et de la Mobilité,
Par intérim, le chef de service
Laurent RICHARD

Copies : CGR Ouest

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER